



**IBCR**

International Bureau for Children's Rights  
Bureau international des droits des enfants



# Votre compagnie peut aider à protéger les droits des enfants

**La protection des enfants est une façon simple pour votre compagnie d'améliorer son engagement sociétal et sa responsabilité sociale**

**À travers le monde, les enfants continuent à être l'un des groupes les plus affectés par toutes les formes violence et les injustices sociales.**

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 garantit aux enfants une protection contre toute forme de mauvais traitement ou d'exploitation. En dépit de cela:

- 2 millions d'enfants sont exploités sexuellement via la prostitution et la pornographie juvénile.
- La traite des personnes touche 1.2 million d'enfants à chaque année.
- 158 millions d'enfants âgés de 5 et 14 ans travaillent dans le monde.

La protection des enfants ne peut évidemment être assurée simplement par les parents et l'État: l'expérience démontre qu'il est nécessaire d'impliquer le secteur privé. **Le Bureau international des droits des enfants (IBCR) sollicite les compagnies canadiennes à prendre des mesures visant à protéger les enfants.**

## **Pourquoi votre compagnie devrait-elle être impliquée dans la protection des enfants?**

- Parce qu'il y a des liens évidents entre les activités commerciales d'une entreprise et les droits des enfants.
- Parce que la protection et la promotion des droits des enfants est une façon de construire une image corporative et peut vous donner une visibilité additionnelle.
- Parce que les consommateurs canadiens sont de plus en plus préoccupés par les impacts sociaux des pratiques des entreprises. Incorporer les droits des enfants comme partie intégrante à votre profil corporatif est une excellente façon de prouver que votre compagnie est responsable socialement.
- Parce que l'IBCR est convaincue que les compagnies canadiennes peuvent servir d'exemples en tant que leaders en matière de responsabilité sociale des entreprises.

**Le Bureau international des droits des enfants (IBCR) peut aider votre compagnie à prendre des mesures pour protéger les enfants.**

L'IBCR travaille déjà auprès de plusieurs compagnies impliquées dans l'industrie du tourisme et du voyage sur la problématique du tourisme sexuel des enfants. Cependant, ce n'est pas suffisant. L'IBCR désire impliquer et assister d'autres acteurs du secteur privé en développant des outils et des stratégies pour protéger les droits des enfants en général.

**Si votre entreprise a des employés voyageant ou travaillant à l'étranger, l'IBCR peut travailler avec vous pour élaborer des codes de conduite, des mécanismes de surveillance et des manuels d'orientation expliquant comment prévenir la violation des droits des enfants.**

De grandes entreprises ont déjà développé les outils suivants:

- **Code de conduite des affaires de Motorola :** Dans plusieurs pays, les enfants travaillent dans des lieux de divertissement pour adultes tels que les bars. Cet état de fait expose les enfants aux risques d'abus et d'exploitation sexuelle. La clause ci-dessous, couplée avec la formation du personnel ainsi que des mécanismes de signalement peut offrir une mesure de protection:

“Entertainment that is lavish or frequent may appear to influence our independent judgment on behalf of Motorola. If an invitation seems inappropriate, we must turn down the offer or personally pay the true value of the entertainment ourselves. Accepting entertainment that may appear inappropriate should be discussed with management in advance.”

- **Code de conduite de Xerox:** “En tant qu’entrepreneur auprès du gouvernement américain, Xerox a l’obligation juridique de notifier tous les employés qui travaillent avec les clients fédéraux de la politique de tolérance zéro du gouvernement concernant la traite des personnes. Le non-respect de cette obligation et des principes d’opposition à la traite des personnes peut conduire l’entreprise Xerox à l’interdiction de conclure des contrats avec le gouvernement et à appliquer des mesures disciplinaires, incluant la fin du partenariat pour violation des politiques. Les entreprises et les employés des entreprises qui travaillent en partenariat avec le gouvernement fédéral américain ne doivent pas:
  - S’engager dans l’une des formes de traite des personnes pendant la durée d’exécution du contrat;
  - Procurer des activités sexuelles à vocation commerciale pendant la durée d’exécution du contrat ou
  - Utiliser le travail forcé dans l’exécution du contrat.”

### Exemples d’autres initiatives mises en œuvre par le secteur privé pour protéger les enfants

Ces compagnies et associations ont développé des politiques et des pratiques afin de prévenir les cas d’abus et d’exploitation sexuelle des enfants. Votre compagnie peut faire de même!

- **L’Association *Tour Operators Initiative for Sustainable Tourism Development*** a développé un Code de conduite visant la protection contre l’exploitation sexuelle des enfants liée au tourisme.
- **Les hôtels *Atlantica Hotels International (AHI)*** au Brésil sont la première chaîne d’hôtels à grande échelle à adopter un agenda corporatif social pour prévenir l’exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à travers le tourisme. AHI s’est doté d’un Code de conduite et d’un manuel de procédure décrivant les responsabilités et les procédures de signalement qui doivent être suivies par chaque employé des hôtels (directeur général, réceptionniste, chasseurs, ménagères, etc.), s’ils sont témoins ou s’ils soupçonnent qu’un enfant est victime d’abus sexuel.
- **La compagnie *Black’s Photography*** au Canada a développée une politique obligeant à contacter les services de police si des employés trouvent du matériel photographique contenant des enfants abusés sexuellement.
- **Air France**, lors de la plupart de ses vols, présente un vidéo qui informe les passagers des lois françaises contre le tourisme sexuel des enfants;
- **Le groupe *The Financial Coalition Against Child Pornography***, formé de banques, de compagnies de carte de crédit et de fournisseurs de services internet, représente pas loin de 90 % des entreprises de paiements aux États-Unis. Il traque les agresseurs qui utilisent des services de pornographie juvénile et font cesser le service.

**Joignez les compagnies canadiennes et internationales dans la lutte contre l’exploitation des enfants. Ensemble, nous pouvons agir pour une noble cause et rehausser le profil social de votre compagnie.**

Pour voir comment votre entreprise peut améliorer le respect des droits des enfants tout en rehaussant sa responsabilité sociale, veuillez contacter :

Madame Nadja Pollaert, Directrice générale, 514.932.7656, ext.221 / n.pollaert@ibcr.org / www.ibcr.org